

# VOTE PAR ANTICIPATION

Le dimanche 29 octobre 2017, entre 12 h et 20 h, c'est le vote par anticipation.

### **POUR VOTER, VOUS DEVEZ:**

- 1. Avoir la qualité d'électeur
- 2. Être inscrit sur la liste électorale
- 3. Vous identifier en présentant l'un des documents suivants :
  - → votre carte d'assurance maladie;
  - → votre permis de conduire;
  - → votre passeport canadien;

Districts 1, 2, 3, 4, 5 et 6

École Val-des-Monts

- > votre certificat de statut d'indien;
- > votre carte d'identité des Forces canadiennes.

#### Adresse du bureau de vote par anticipation :

872, rue de l'École, Prévost (Qc) JOR 1T0

## POUR VOTER, VOUS DEVEZ:

**SCRUTIN DU** 

1. Avoir la qualité d'électeur

c'est le jour du scrutin.

2. Être inscrit sur la liste électorale

**5 NOVEMBRE 2017** 

3. Vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

Le dimanche 5 novembre 2017, entre 10 h et 20 h,

- → votre carte d'assurance maladie;
- → votre permis de conduire;
- → votre passeport canadien;
- > votre certificat de statut d'indien;
- > votre carte d'identité des Forces canadiennes.

#### Adresses des bureaux de vote :

DISTRICTS 1 et 2
École du Champ-Fleuri
1135, rue du Clos-Toumalin
Prévost (Qc) JOR 1TO

DISTRICT 4
Centre culturel e
794, rue Maple
Prévost (Qc) JO

**DISTRICT 3 École des Falaises**977, rue Marchand
Prévost (Qc) JOR 1T0

**DISTRICT 4 Centre culturel et communautaire**794, rue Maple
Prévost (Qc) JOR 1T0

**DISTRICTS 5 et 6 École Val-des-Monts** 872, rue de l'École Prévost (Qc) JOR 1T0



